



Contrat individualisé de première scolarisation (TPS)

publié le 24/06/2025

Descriptif :

Ce contrat individualisé de première scolarisation s'adresse aux élèves de toute-petite-section

Le Contrat Individualisé de Première Scolarisation (TPS) accompagne l'entrée des tout-petits (moins de 3 ans) à l'école. Il vise à créer un cadre bienveillant et personnalisé pour faciliter cette première expérience scolaire.

Des éléments clés y paraissent :

Engagements de l'école : proposer des activités adaptées au rythme de l'enfant, favoriser son autonomie, et maintenir une communication régulière avec la famille.

Engagements des parents : amener l'enfant régulièrement, informer l'école de tout changement important, et accompagner leur enfant vers l'autonomie.

Entretien préalable : un échange entre les parents et l'équipe éducative permet de mieux connaître l'enfant (sommeil, langage, habitudes, santé, etc.) afin d'adapter l'accueil



[annexe_1_contrat-individualise-de-premiere-scolarisation-tps-1](#) (Word de 63.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.